

ACTE D'ENGAGEMENT **N° 2017/MAPA3**

Objet du Marché

Acquisition et installation d'une laverie pour la restauration scolaire

Cadre de la procédure :

Marché passé par procédure adaptée
en application de l'article 28 du code des marchés publics.

(Abrogé par [ORDONNANCE n°2015-899 du 23 juillet 2015 - art. 102](#) et modifié par [DÉCRET n°2015-1163 du 17 septembre 2015 - art. 2](#))

Article 1- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS

37 Rue Félix Baillif

97432 Saint-Pierre

Tél : 02 62 55 19 30

Fax : 02 62 55 19 40

Adresse électronique : gestion.9741346V@ac-reunion.fr

- **Signataire du marché :**
Monsieur Jean-Claude DENECHAUD, Principal du Collège Ligne des Bambous
- **Personnes habilitées à donner les renseignements :**
Monsieur Michel WOESSNER, Gestionnaire du Collège Ligne des Bambous
Monsieur Eric ORANGE, Technicien restauration - Département de la Réunion
(eric.orange@cg974.fr)
- **Agent comptable assignataire :**
Monsieur Jean-François Aubry, Agent comptable Collège Paul Hermann

Article 2 – CONTRACTANT (le titulaire est une personne morale)

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone : n° fax : E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

.....
.....
.....

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché et conformément aux clauses et conditions des dits documents,

- M'ENGAGE à exécuter le marché fixé par le présent acte d'engagement et la fiche de synthèse de l'offre. Cette dernière sera signée par mes soins m'engageant sur la prestation et le respect des clauses prévues.
- AFFIRME :
 - que l'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 40 jours à compter de la date de remise de l'offre fixée par le règlement de consultation.
 - que cette offre est ferme et définitive et ne pourra être modifiée que par avenant.
 - que je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952. J'atteste que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail, que je suis en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP) et que j'ai satisfait aux obligations fiscales ou sociales

Article 3- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Règlement de la consultation

- Dossier de consultation des entreprises
- Acte d'engagement
- Cadre de réponse (à compléter)

Article 4 –PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre devra être établie sur la fiche «cadre de réponse»

L'offre devra en outre indiquer :

La programmation de l'installation (dates prévisionnelles de livraison et d'installation)

Les indications sur le service après-vente et l'assistance technique.

Article 5 – DELAI ET MODE DE REGLEMENT

Conditions de règlement :

Le mode de règlement (après service fait) intervient selon les règles de la Comptabilité Publique par virement administratif sur le compte bancaire du fournisseur (Coordonnées bancaires SEPA/BIC à fournir avec la facture).

Les factures seront établies en trois exemplaires et libellées à l'ordre du

Collège Ligne des Bambous

37 rue Félix Baillif, BP 13

97432 SAINT PIERRE

Délai de paiement :

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de facture.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Fait à,

Le

Le responsable légal de l'entreprise

(Nom, Prénom et Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)